

Mardi 5 juin à 13 h 30

**COMMISSION DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

(Mme le Ministre Tillieux)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Philippe DODRIMONT sur le plan wallon "Sans tabac"

Philippe DODRIMONT sur les familles d'accueil pour personnes handicapées en Wallonie

Philippe DODRIMONT sur la réoccupation de parcelles dans le cadre du plan HP

Philippe DODRIMONT sur le prêt à taux zéro pour les personnes âgées

Philippe DODRIMONT sur le plan wallon "Sans tabac"

Le quatrième plan wallon « sans tabac » visait à ancrer les dynamiques initiées au cours des plans précédents, mais également à les étendre en stimulant l'implication de relais assuétude au sein de comité de pilotage et dans le cadre d'actions pilotes.

L'évaluation de ce plan était prévue pour la fin avril 2012. Pouvez-vous nous étayer les constats ? Les résultats sont-ils encourageants ?

Philippe DODRIMONT sur les familles d'accueil pour personnes handicapées en Wallonie

Il manque une cinquantaine de familles d'accueil en Wallonie pour héberger des personnes handicapées dont les familles ne sont pas ou plus aptes à assumer cette difficile tâche.

En 2011, ce système d'accueil familial a permis à 162 personnes handicapées de trouver un milieu adapté lors des jours de fermeture des centres qui les accueillent habituellement.

Pouvez-vous me dire quel est le nombre actuel de demande d'hébergement en famille d'accueil et le nombre de demandes non satisfaites ?

Quelles sont les actions qui sont en cours afin de trouver de nouvelles familles d'accueil ? Des campagnes médiatiques sont-elles à nouveau envisagées ?

Même si cela n'est pas essentiel dans les démarches des familles, peut-on aussi rappeler les avantages octroyés aux familles d'accueil ?

Philippe DODRIMONT sur la réoccupation de parcelles dans le cadre du plan HP

Lorsqu'une caravane est démolie sur base du plan HP dans un camping ou un parc résidentiel de vacances, des primes peuvent être obtenues. Elles sont différentes pour l'occupant de la caravane qui l'abandonne en fonction qu'il soit locataire (1240 €) ou propriétaire (5000 €). Elles sont d'ailleurs majorées en fonction des enfants à charge.

Une prime peut également être obtenue par la Commune pour la démolition et la mise en décharge des éléments démolis.

Malheureusement, et c'est souligné par un article de presse évoquant le ras-le-bol des habitants du domaine « Haute-fagnes relax » à Sprimont, ce système de primes, s'il est incitant, comporte des failles. En effet, il survient fréquemment que des terrains où une démolition a été effectuée soient à nouveau occupés.

Que pensez-vous de cette situation ? Que peut-il être envisagé pour éviter que ces terrains soient à nouveau utilisés pour de l'habitat permanent ? En versant des primes, la Wallonie n'a-t-elle pas le moyen de mettre en place un système pour éviter cette réoccupation ?

Philippe DODRIMONT sur le prêt à taux zéro pour les personnes âgées

Vous êtes à l'initiative du projet de prêt à taux zéro pour aider les personnes de plus de 65 ans à aménager leur habitation afin d'adapter leur milieu de vie à leur capacité physique.

Je salue évidemment ce projet qui permettra d'améliorer le quotidien des personnes âgées et qui diminuera également le nombre de demandes qui ne peuvent pas être prises en charge par les maisons de repos qui, je le rappelle, sont trop peu nombreuses.

Pouvez-vous me confirmer que cette formule de prêt n'engendre aucun frais d'entrée ou de sortie pour les personnes qui en bénéficient ? Quel sera le délai pour rembourser l'investissement ? A partir de quand ce prêt sera-t-il accessible ? Comment devra-t-on s'y prendre ? Quel gage de sécurité aura la Région d'être remboursée ?

Une autre mesure liée est le « crédit social accompagné » qui permet à des personnes à faibles revenus généralement exclues du système de crédit traditionnel d'obtenir un crédit à la consommation à taux faible et ce, en fonction de leur situation sociale et financière.

Pouvez-vous détailler les conditions pour obtenir ce crédit ? Comment les taux d'intérêt seront fixés ? Quels seront les gages de sécurité demandés ?

Pour quelles raisons ne pas avoir profité de l'expertise de la société wallonne de crédit social pour mettre en place et gérer cette initiative ?